



Montreuil, le 27 février 2018

M. Gérald DARMANIN  
Ministre de l'Action et des Comptes publics  
139, rue de Bercy  
TELEDOC 146  
75012 PARIS

N/Réf : BT/VO  
N°69-20180227

**Objet : Préavis de grève le 8 mars de 0 h à 24 h**

Monsieur le Ministre,

À l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, nous appelons les salarié-e-s et agents territoriaux à se mobiliser pour que les questions d'égalité femme-homme dans la société et au travail soient une priorité.

Dans la fonction publique territoriale les inégalités de genre existent. Les femmes qui représentent 62% du personnel perçoivent en rémunération nette moyenne 8,3% de moins que les hommes. Cet écart s'explique, entre autres, par les nombreux métiers à prédominance féminine dont les qualifications ne sont pas reconnues. À qualifications égales, les inégalités salariales persistent.

Le Président de la République a déclaré le 25 novembre 2017 que L'Égalité entre les femmes et les hommes serait « la grande cause nationale » du quinquennat.

Les dernières annonces du gouvernement prônant le gel du point d'indice, la suppression de 120000 emplois dans la FP, le recours aux contractuels, l'individualisation de la rémunération ne vont qu'accroître les inégalités.

Le gouvernement veut également fusionner les instances représentatives du personnel. Le risque majeur est une régression de la prise en charge par les CHSCT des problématiques de santé, de sécurité et de conditions de travail, dont les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes.

Selon les derniers chiffres publiés par la DGCL en décembre 2017, 18,7% des effectifs de la territoriale (plus gros pourcentage des trois versants de la fonction publique) sont des contractuels dont 67% sont des femmes.

Elles sont touchées par les inégalités de rémunération, par les temps non-complets, la précarité imposée avec pour conséquence de plus faibles retraites.

L'urgence à obtenir l'égalité est toujours là.

La Fédération CGT des Services publics a des propositions pour que l'égalité entre les femmes et les hommes soit une réalité :

- la revalorisation des grilles rémunérations des métiers à prédominance féminine afin d'accéder à l'égalité salariale et la reconnaissance des qualifications ;
- la titularisation des contractuel-le-s ;
- la reconnaissance de la catégorie active pour les professions à prédominance féminine dont la pénibilité est incontestable ;
- la suppression des ratios promus-promouvables pour l'accèsion aux grades supérieurs (pouvant être la conséquence des temps partiels, des congés maternité) ;
- la revalorisation des pensions de retraite pour tous, notamment pour les femmes qui subissent le blocage de leur carrière et des bas salaires dans des métiers pénibles et peu reconnus.
- La suppression de la journée de carence.

Il est urgent de mettre en place un vrai plan d'action avec des moyens pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail comme dans la vie.

Afin de permettre aux personnels de notre champ fédéral de participer aux initiatives de mobilisation qui seront organisées, la Fédération CGT des Services publics dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour la journée du 8 mars, couvrant l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale.

Nous sommes disponibles pour une négociation dans le cadre de ce préavis et vous adressons, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,  
Baptiste TALBOT,

Secrétaire général